



Récompense / incentive fournisseur

Par **Jul104**, le **12/12/2011 à 16:52**

Bonjour,rnrnJ'ai démissionné en Mai de l'agence de voyages pour laquelle je travaillais depuis 10 ans.rnrnComme chaque année, un programme de récompense des agents de voyages est mis en place par notre principal fournisseur. A l'issue du programme, en générale en Octobre, grâce au points cumulés, nous obtenons de la part du fournisseur des chèques cadeaux à titre personnel, étant donné que l'inscription est personnelle. Ces chèques cadeaux sont envoyés sur le lieu de travail mais comme vous l'avez compris je n'y suis plus. Je me suis fais confirmer, par le fournisseur, que ces chèques étaient bien arrivés à mon attention en A/R à mon agence, mais mon employeur fait le mort à ce sujet. Ne répond pas ni aux email ni à mes appels.rnrnMon employeur peut-il conserver ces chèques cadeaux?rnrnMerci milles fois pour votre aide.rnrnCordialement.

Par **DSO**, le **13/12/2011 à 10:49**

Bonjour,rnrnCes chèques cadeaux sont-ils nominatifs ?rnrnCordialement,rnDSO

Par **Jul104**, le **13/12/2011 à 11:33**

Bonjour, merci pour votre intérêt.rnrnLes chèques cadeaux ne sont pas nominatifs mais l'envoi avec AR c'est fait à mon nom. Le programme de récompense mis en place par le fournisseur est également nominatif/personnel.rnrnMerci encore pour votre éclaircissement.rnrnCordialement.

Par **DSO**, le **13/12/2011** à **11:53**

Alors, adressez à votre employeur un courrier RAR pour le mettre en demeure de vous adresser ces chèques cadeaux, sous huitaine.
Sans réponse de sa part, vous pourrez saisir le Conseil de Prud'hommes pour faire valoir vos droits.
Cordialement,
DSO

Par **Jul104**, le **13/12/2011** à **12:25**

Merci. Je vais suivre votre conseil et vous informerai de la suite donnée.
Cordialement.